

## **Compte-rendu de l'assemblée générale du 4 décembre 2009.**

Après, accueil avec café, thé et croissants à 9h ... début de la séance à 9h30.

Tour de table des 60 participantes, dont 49 adhérentes à l'association. Tout les membres du CA 2008-2009 sont présentes à l'exception d'Anne-Sophie Painblanc (excusée et félicitée pour la naissance de Jean, son troisième enfant)

### **Rapport moral – Laurence Platel**

Deux pas en avant, un pas en arrière. L'année 2009 a été riche en espoirs et en désillusions

L'espoir de l'ouverture de MDN a été relancé par un communiqué optimiste de l'AFP au creux de l'été. Mais les pouvoirs publics font toujours preuve d'une grande réticence et aucune réelle avancée n'est à signaler.

Le CNO, souhaitant voir aboutir les projets de MDN, s'est penché sur le dossier, mais il se montre plus enclin à travailler avec le Collège des sages-femmes qu'avec l'ANSFL, ce que nous avons dénoncé.

L'accouchement à domicile reste une pratique à la marge. Nous constatons cependant quelques avancées comme la prise de position de Mme Keller aux entretiens de Bichat.

L'accompagnement semi-global pourrait apparaître plus consensuel mais certaines de nos consœurs décrivent cet exercice, critiquant les conditions qui sont faites aux sages-femmes, tant au niveau du statut que de la rémunération.

L'été a vu la parution de la loi HPST et l'extension de nos compétences à la prescription de la contraception et au suivi gynécologique de prévention mais les syndicats médicaux s'inquiètent de notre emprise sur leur « territoire » et osent invoquer un risque pour la santé publique.

La prescription de l'IVG médicamenteuse a elle aussi été en question avec un amendement plusieurs fois proposé puis retiré. Si ce texte ne concernait au départ que les sages-femmes exerçant au sein des institutions, face à la montée des mouvements anti-IVG et au détournement de nos combats pour le respect de la physiologie, l'ANSFL a pris position en faveur de cette extension des compétences de la profession.

Les sages-femmes libérales sont donc souvent évoquées mais notre représentativité nous est régulièrement contestée.

Nous nous battons sur de nombreux fronts et nous nous épuisons...Malgré un travail assidu, le nombre d'adhérents augmente faiblement alors que le nombre de libérales grimpe en flèche.

Devant ce constat, le conseil d'Administration souhaite lancer une nouvelle offensive afin de développer l'ANSFL :

- Faire reconnaître notre compétence en matière de formation et d'évaluation des pratiques professionnelles

- Améliorer notre communication tant auprès des pouvoirs publics que des médias, des associations de professionnels de santé et des représentations des « usagers »
- Devenir incontournables pour toutes les questions concernant les modalités de l'exercice libéral. Nous devons témoigner de la réalité quotidienne, des difficultés rencontrées, des aspirations des libérales.
- Réagir rapidement à toutes les attaques faites à notre profession

Pour cela, nous avons besoin de plus

### **Plus d'engagements**

- nous avons listé un certain nombre d'actions précises plus ou moins ponctuelles qu'une « Bonne volonté » peut prendre en charge
- nous sollicitons des sages-femmes relais en région pour représenter l'association et faire circuler les informations entre le CA et les libérales

### **Plus de financement**

- le département formation mis en place il y a deux ans est en plein développement. Ce nouvel axe apparaît essentiel dans notre « stratégie de développement ». Il permet de relayer les pratiques que nous soutenons, de diffuser nos objectifs, de contacter de nouvelles sages-femmes. Mais cela demande un gros travail et nous avons décidé de salarier Annie Sirven à temps partiel afin de libérer les secrétaires de cette très lourde tâche. (ce salaire devrait être couvert par les bénéfices de la formation)
- représenter systématiquement l'ANSFL lors des réunions, congrès, assemblées générales et autres manifestations où nous sommes conviées est indispensable mais couteux en transport et nous éloigne de nos cabinets
- de la même façon, assurer les différentes tâches du conseil d'administration (secrétariat, trésorerie, gestion du site, conception de la revue) occupe de nombreuses heures. En faire plus impose de diminuer notre temps d'exercice. Nous aimerions que ce travail soit reconnu et indemnisé, en fonction, bien évidemment, des possibilités de financement de l'association.

En résumé, nous souhaitons votre aide pour que l'association devienne l'interlocuteur incontournable de toutes les questions concernant notre profession.

### **Pour valoriser la place de la sage-femme libérale dans le système de santé**

**Pour défendre un exercice de qualité, accompagnant l'ensemble des étapes de la maternité et de la féminité, pleinement identifié et reconnu**

**Nous devons être plus audibles pour être ainsi mieux entendues.**

### **Rapport financier – Isabelle Bar**

Même si les chiffres peuvent sembler rébarbatifs à certain(e)s, la lecture du bilan comptable, comme chaque année, amène sa touche d'optimisme :

il manque encore trop de choses pour pouvoir commenter le résultat 2009 mais le bilan définitif pour 2008 est bénéficiaire.

2009 a vu augmenter légèrement les adhésions (source principale des entrées d'argent) ; les dépenses, en face, restant équilibrées.

Le développement du département formation génère des entrées et sorties de fonds beaucoup plus importantes que les années précédentes, ainsi qu'une charge de travail que nous n'arrivons plus à assurer bénévolement. Il a donc été décidé d'embaucher une personne (Annie Sirven) pour s'occuper du secrétariat des formations et de s'entourer de l'aide d'un expert-comptable pour superviser la comptabilité à l'avenir.

Par ailleurs, l'ANSFL envisage de miser plus sur la communication (présence à des Congrès, rencontres régionales...) et d'indemniser, dans certaines circonstances, les membres du CA.

Le bilan comptable permet de laisser la cotisation au même prix pour l'année 2010 : 50€.

Au vu des dépenses supplémentaires envisagées pour 2010 (davantage de déplacements et de frais de représentativité, salaires à payer...), il faudra voir courant 2010 si le budget reste ou non équilibré et se reposer la question pour 2011.

## **Rapport d'activité - Madeleine Moyroud**

Présenté sous forme de diaporama :

- La vie de l'association
- le site
- La Lettre
- Les formations
- L'ANSFL en région
- Le questionnaire
- L'accouchement à domicile et les assurances
- Dossier Audipog
- Conseil de l'Ordre
- Commission Nationale de la Naissance
- CASSF
- Les contrats d'exercice
- L'ANSFL était présente
- Textes et communications.

## **Les débats**

Thèmes abordés : le site, l'ANSFL en région, le listing, les dossiers Audipog, le CASSF, les nouvelles compétences, accouchement à domicile

## **Les votes**

49 adhérentes présentes, 21 pouvoirs.

Les trois rapports sont votés à l'unanimité.

Autres questions proposées au vote à bulletin secret :

- Indemnisation des membres du Conseil d'administration : 59 pour, 3 nul, 7 abstentions

- Publication du listing des adhérents sur le site : 57 pour, 2 nul, 1 contre, 9 absentions.

### **Election des membres du Conseil d'Administration**

- nouveau Conseil d'Administration :

Isabelle Bar, Amélie Battaglia, Chantal, Birman, Catherine-Claire Greiner, Véronique Goulet, Elisabeth Lathuille, Jacqueline Lavillonnière, Sidonie Le Poul-Petit, Michèle Maingues, Madeleine Moyroud, Laurence Platel, Anne-Sophie Painblanc, Aurélie Surmely.

- élection du bureau

Présidente : Laurence Platel

Vice-présidente : Sidonie Le Poul-Petit

Trésorière : Isabelle Bar

Trésorière-adjointe : Véronique Goulet

Secrétaire : Madeleine Moyroud

Secrétaire-adjointe : Michèle Maingues.

Après la pause déjeuner,

**Débat :**

**Sages-femmes libérales, sages femmes salariées, comment collaborer ?**

Avec les interventions de

Virginie Lagueyrie, sage-femme libérale,

Martine Desmarres, sage-femme hospitalière,

Claudine Burban, sage-femme enseignante

et d'une représentante de l'association des étudiants.